

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DU HAUT-RICHELIEU

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA) de la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu tenue le 15 avril 2025, à 19 h 30 par conférence Web, sous la présidence de Mme Manon Bertrand.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

La présentatrice prononce le mot de bienvenue, se présente comme maîtresse de cérémonie, puis introduit la présidente, Mme Manon Bertrand.

La présidente du conseil d'administration (CA) présente les personnes qui participent à l'animation de l'assemblée ainsi que celles qui assurent son bon déroulement, dans le respect de nos encadrements :

- Joëlle Clar, secrétaire du CA, assistée dans ses fonctions par Elyse Desjardins, Adjointe à la direction générale ;
- Jasmin Dubé, président du comité Coopération (CC), qui présentera le bilan de notre engagement dans le milieu ;
- Yves Bisson, Directeur général (DG), qui nous fera part des belles nouveautés à venir ainsi que de la santé financière de la Caisse ;
- Catherine Boucher, présidente du comité de Mise en candidature (CMC), se joindra à nous un peu plus tard pour présenter le rapport du comité à l'issue de l'appel de candidatures ;
- Taïna Lavoie, maîtresse de cérémonie de l'assemblée.

La secrétaire CA explique le fonctionnement du vote et précise que la présente AGA a été dûment convoquée par un avis publié le 26 mars. Par ailleurs, le CA de la Caisse a opté pour une formule d'assemblée virtuelle afin de favoriser la participation des membres.

Il est mentionné que trois (3) paires de billets de spectacle de la SPEC du Haut-Richelieu seront tirées parmi les membres qui nous écoutent en direct et qui répondront correctement à la question mathématique. Celle-ci apparaîtra à l'écran à la fin de l'assemblée.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Présentation d'un message préenregistré de M. Guy Cormier, Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

La présentatrice fournit quelques informations utiles afin de faciliter le déroulement de l'assemblée, les votes en direct ainsi que les interactions avec les participants.

S'ensuit la présentation d'une courte vidéo portant sur la plateforme numérique.

2.2 Précisions sur les membres

Les conditions pour proposer ou appuyer une proposition, ainsi que pour voter sont précisées :

- Être membre de plein droit depuis au moins 90 jours ;
- Résider, être domicilié ou travailler au Québec ;
- Être une personne physique âgée de 18 ans et plus, être une personne morale ou une société.

2.3 Nomination des personnes scrutatrices

La présidente d'assemblée annonce la recommandation des deux personnes scrutatrices :

- Mme Elyse Desjardins, Adjointe à la direction générale ;
- Mme Monika Van Dorpe, Adjointe à la direction générale.

Elles s'engagent à faire preuve de discrétion et à garder les résultats confidentiels jusqu'à leur annonce officielle.

IL EST PROPOSÉ par *(retiré)*,

APPUYÉ par *(retiré)*, toutes deux membres de plein droit,

ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, de nommer Mmes Elyse Desjardins et Monika Van Dorpe à titre de scrutatrices pour la présente assemblée.

Aucun commentaire ni aucune question n'a été posé.

2.4 Adoption de l'ordre du jour

La présentatrice invite la secrétaire à faire la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour / AGA 2025

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 11 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par acclamation
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

La présidente remercie la secrétaire et demande la proposition officielle de l'adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par (retiré),

APPUYÉ par (retiré),

ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

La présidente demande aux membres s'ils ont des questions sur cette proposition d'ordre du jour.

2.5 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2024

La présidente indique que le procès-verbal de la dernière AGA annuelle a été déposé sur le site Internet de la Caisse en même temps que l'avis de convocation. Elle ajoute que, puisque les membres ont eu la possibilité d'en prendre connaissance, ni sa lecture ni son résumé ne seront effectués.

IL EST PROPOSÉ par (retiré),

APPUYÉ par (retiré),

ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de l'AGA du 11 avril 2024 soit adopté tel que présenté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 Rapport du CA

La présidente présente l'ensemble des membres du CA et les remercie de leur implication au sein de la Caisse.

Elle poursuit en présentant les principales réalisations de la dernière année ainsi que les orientations que la Caisse s'est fixées.

Le DG de la Caisse enchaîne avec les changements à venir dans le réseau de distribution. Il informe les membres qu'un nouveau point de services ouvrira au Carrefour Richelieu cet automne. Les centres de services Les Halles et Saint-Luc y seront relocalisés, tandis que les guichets automatiques resteront à leurs emplacements actuels.

Il réaffirme que les membres demeurent au cœur des décisions et précise qu'une période de transition de plusieurs mois est prévue pour accompagner ceux qui fréquentent régulièrement ces deux centres, en leur offrant les outils nécessaires pour faciliter le changement. Il tient également à exprimer sa reconnaissance envers les employés pour leur engagement quotidien auprès des membres, particulièrement en cette période de changement.

La présidente tient à remercier, en son nom et au nom des membres du CA, l'ensemble des employés ainsi que les gestionnaires de la Caisse pour leur engagement exceptionnel à offrir des services à la hauteur des attentes de nos membres.

Elle souligne que l'excellente performance de la Caisse est également attribuable au DG, M. Yves Bisson, qu'elle remercie chaleureusement pour son dévouement et ses compétences qu'il met au service des membres.

Elle termine en remerciant les 64 257 membres pour leur fidélité.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente déclare :

- Qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été observée ;

- Que le conseil n'a constaté aucune dérogation à la règle déontologique relative aux dépôts acceptés par la Caisse et provenant d'une personne intéressée ;
- Qu'aucune irrégularité n'a été relevée concernant les règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes intéressées ni quant au traitement des situations d'irrégularité liées à un tel crédit ;
- Qu'aucun contrat n'a été octroyé à des personnes visées par le Code, et ce, dans le respect des conditions prévues à cet effet.

3.3 Rapport financier

Le rapport financier du Mouvement Desjardins est présenté par le DG.

Il informe que le rapport annuel fait état de 3,3 milliards de dollars en excédents avant ristournes aux membres, d'un actif total de 470,9 milliards de dollars, ainsi que 557 millions de dollars qui seront distribués sous forme de ristournes aux membres.

La présentatrice invite les membres à regarder une capsule vidéo des résultats de la Caisse pour la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024.

Le DG souligne que la Caisse a connu une excellente croissance de son volume d'affaires au cours de l'année. Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle s'est réalisée dans un contexte économique marqué par une hausse des taux d'intérêt. Il qualifie l'année financière d'exceptionnelle, tant en raison des résultats obtenus que par la solidité démontrée dans un environnement en constante évolution.

Le DG a reconnu que le contexte économique actuel demeure incertain, notamment en raison des tarifs douaniers américains et d'une insécurité économique généralisée. Il a toutefois tenu à rassurer les membres en rappelant que la Caisse a déjà traversé des périodes difficiles par le passé et qu'elle dispose de plans concrets pour faire face à la conjoncture actuelle.

Il a également souligné que des réserves financières ont été constituées précisément pour permettre à l'organisation de traverser une éventuelle crise économique, en s'appuyant sur une structure financière solide et bien établie.

Il a poursuivi en rassurant les membres : même si la Caisse devait connaître une année financière plus précaire, la ristourne ne serait pas affectée. En effet, un mécanisme de réserve spécifique à la ristourne a été mis en place afin d'en assurer la stabilité. Il a précisé que la Caisse a prévu un montant équivalant à quatre fois la ristourne annuelle, démontrant ainsi une gestion prudente et prévoyante des excédents.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

La présentatrice invite le président du CC, M. Jasmin Dubé, à venir présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), ainsi que les autres engagements.

Le président du comité souligne que le FADM constitue un levier puissant et un outil de développement communautaire unique à Desjardins. Il vise à soutenir des projets structurants répondant à des besoins collectifs au sein de la communauté.

Il rappelle que le FADM constitue un levier stratégique important pour le développement des communautés. Ce fonds est alimenté par une portion des excédents de la Caisse, que les membres choisissent de réinvestir dans des projets porteurs pour leur milieu.

Le FADM relève entièrement du CA, qui est responsable de la sélection des projets en fonction des besoins identifiés dans la communauté et de la volonté exprimée par les membres. Les priorités d'investissement en vigueur pour la Caisse ont été présentées à l'écran.

Une vidéo a été diffusée afin d'illustrer les sommes investies en 2024, ainsi que les projets soutenus par l'entremise du FADM, des dons et des commandites.

Le président du comité poursuit en expliquant que ce sont très exactement 821 520 \$ qui ont été remis dans la communauté cette année. De ce montant, 177 594 \$ ont été investis sous forme de dons et de commandites, réparties selon les secteurs d'activité.

Il présente ensuite la répartition des 643 926 \$ issus du FADM, selon les différents secteurs d'activité. Il précise que les projets liés à la protection de l'environnement sont regroupés sous le secteur « Santé et saines habitudes de vie », tandis que la priorité « Logement social et habitation » est incluse dans le secteur « Engagement social et humanitaire ».

Il poursuit en confirmant qu'aucun projet lié aux logements sociaux et à l'habitation n'a été présenté dans la vidéo. Bien que la Caisse souhaite investir dans ce type d'initiatives, leur concrétisation dépend de la présence d'organismes porteurs capables de les réaliser, ce qui constitue actuellement un défi. Il souligne également que le financement de tels projets demeure difficile à obtenir. Aucun projet n'a encore été mené à terme, mais des efforts soutenus sont déployés avec les partenaires afin d'en favoriser l'émergence.

Le président du CC explique le processus de sélection des projets. Il précise que la Caisse dispose d'une politique d'investissement, rendue publique sur son site Internet, afin d'assurer une transparence complète envers ses membres et partenaires quant à l'utilisation du FADM, des dons et des commandites. Cette politique définit les priorités d'investissement de la Caisse et oriente les promoteurs ainsi que les demandeurs sur les types de projets recherchés, de même que sur le processus de réception et d'analyse des demandes.

Les priorités d'investissement de la Caisse sont réévaluées régulièrement afin de s'assurer que l'engagement de l'organisation demeure aligné avec les besoins des membres et du milieu. Un atelier d'échange a d'ailleurs été tenu en début d'année avec plusieurs membres du CA. À cette occasion, les résultats des plus récentes consultations auprès des membres et des partenaires, ainsi que le portrait socio-économique de la région, ont été analysés. Ces travaux ont permis d'identifier plusieurs enjeux, menant à l'adoption de nouvelles priorités d'investissement, soit :

- Réussite éducative et formation
- Services de proximité et habitation
- Santé et saines habitudes de vie
- Entrepreneuriat et relève
- Environnement

Bien qu'un nouveau plan et de nouvelles priorités aient été établis, des consultations seront menées cette année auprès de certains groupes afin de valider ces orientations. Il ajoute que des ajustements seront apportés au besoin, en fonction des résultats de ces échanges.

Le président termine avec l'énumération des leviers d'engagement et de finances solidaires.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La présentatrice invite les membres à poser leurs questions via la boîte de dialogue.

Cinq questions ont été soumises et ont été répondues par le DG :

1. Combien de membres assistent actuellement à l'AGA?

Le DG indique que 62 personnes sont présentes, en studio et en ligne. Il précise que l'assemblée sera également disponible en rediffusion.

2. Quand reviendra le taux de ristourne de 61 ¢ par 1 000 \$, en vigueur avant 2022?

Le DG explique qu'en 2022, la Caisse n'offrait pas de ristournes sur certains produits (ex. : achats par carte de crédit, services hors bilan), ce qui a entraîné une baisse du taux sur le volume bilan. Un tableau explicatif sera présenté plus tard durant l'assemblée.

3. Où est conservée la réserve et dans quoi est-elle investie?

La réserve est investie dans divers leviers financiers via la Grande caisse centrale du Mouvement Desjardins. Ces fonds servent notamment à l'acquisition de filiales et au développement de nouveaux services.

4. Le CA envisagera-t-il la gratuité des transactions courantes pour les 65 ans et plus?

Il est recommandé aux membres de s'assurer d'avoir le bon forfait. Les conseillers de la Caisse peuvent accompagner les membres pour choisir l'option la plus avantageuse pour eux. Il est possible d'éviter les frais en respectant certaines conditions.

5. Qu'a prévu la Caisse pour souligner le 125^e anniversaire de la Fondation?

Une campagne est prévue par la Fondation. Toutefois, la ristourne demeure la plus grande forme de reconnaissance envers les membres. Elle permet aussi de réinvestir dans la communauté, au bénéfice de tous.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

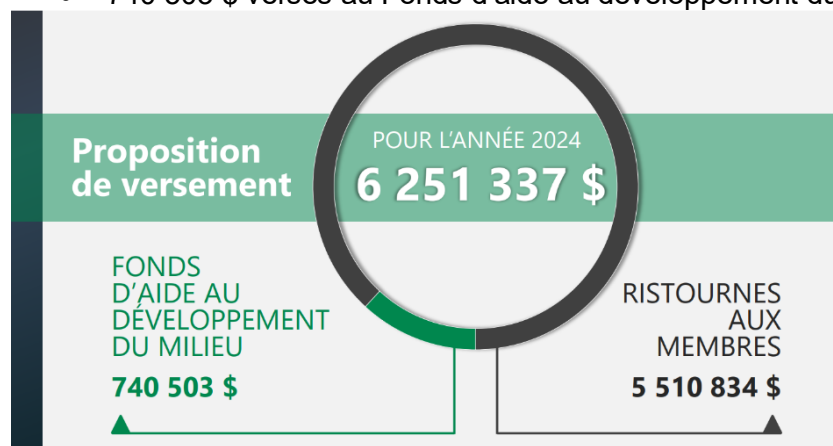
5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

La présentatrice invite les membres à visionner une capsule vidéo portant sur le partage des excédents et la ristourne, puis convie la présidente à expliquer le mécanisme de partage des excédents de la Caisse.

La présidente précise aux membres que le scénario qui est recommandé par le CA est celui jugé le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté, tout en étant entièrement conforme aux encadrements en vigueur.

Comme mentionné précédemment, les excédents avant ristournes aux membres s'élèvent à 25,1 M\$. La présidente, avec l'appui du conseil d'administration, propose un montant total de 6 251 337 \$, réparti comme suit :

- 5 510 834 \$ en ristournes individuelles
- 740 503 \$ versés au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)



PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		617
Épargne et placements	0,58 \$	672
Fonds		221
Prêts et marges de crédit		1 933
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	738
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	392
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	813
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	124
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		5 511

Ces 5 510 834 \$ seront, si la proposition est acceptée, versés à nos membres sous forme de ristourne en mai prochain.

La présidente demande aux membres qui propose et qui appuie l'adoption de la recommandation concernant la répartition des excédents annuels.

La proposition a d'abord été formulée par Mme Marie-France Grenache. Toutefois, n'étant pas membre de plein droit de la Caisse, elle ne pouvait en faire officiellement la proposition. Un membre de plein droit a donc été sélectionné parmi les proposeurs pour en assurer la validité.

IL EST PROPOSÉ par (retiré),

APPUYÉ par (retiré),

ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ que la proposition des répartitions soit adoptée telle que présentée.

La présentatrice affirme qu'ils répondront aux questions demandées un peu plus tard dans la période de questions.

Elle poursuit en ajoutant que cette proposition, recommandée par le CA, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristourne, sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir. Des explications sur la façon de voter seront données prochainement.

5.2 Élection des membres du CA

5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

La présidente du CA agira comme présidente d'élection. Toutefois, puisque Mme Joëlle Clar est elle-même candidate, M. Yves Bisson assumera le rôle de secrétaire d'élection, conformément au Règlement intérieur de la caisse.

5.2.2 RAPPORT DU CMC

La présentatrice introduit Mme Catherine Boucher, qui présentera le rapport du CMC ainsi qu'un rappel de la démarche liée au profil enrichi.

Elle poursuit en affirmant que la Caisse avait cinq (5) postes à pourvoir au CA et que la durée du mandat de ces postes est de trois (3) ans.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de vingt (20) jours, à partir du 21 janvier 2025.

Quatre (4) candidatures conformes aux exigences réglementaires et déontologique ont été reçues. Il s'agit, par ailleurs, de personnes déjà en poste, toutes administratrices ou administrateurs sortants.

La présidente du CMC présente ensuite un tableau synthèse illustrant la manière dont chaque candidature répond aux critères établis par le CA en vue d'atteindre le profil collectif visé. Ce tableau est disponible à la fin du document de présentation des personnes candidates, accessible sur le site Internet de la Caisse.

5.2.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Avant de procéder à l'élection des membres du CA, Mme Boucher, invite les candidats à se présenter :

- Mme Joëlle Clar
- M. Jasmin Dubé
- Mme Gabrielle Duquette
- Mme Jacinthe Surprenant

5.2.4 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Comme la Caisse avait cinq (5) postes à pourvoir au sein du CA et que seulement quatre (4) candidatures admissibles ont été reçues, les personnes suivantes sont déclarées élues :

- Mme. Joëlle Clar
- M. Jasmin Dubé
- Mme. Gabrielle Duquette

- Mme. Jacinthe Surprenant

La présidente du comité CMC félicite les élus.

Elle ajoute toutefois qu'il reviendra au CA de recruter un administrateur ou une administratrice afin de pourvoir le poste restant.

Le CA remercie M. Alain Durivage, administrateur sortant, pour son engagement.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La présentatrice remercie la présidente d'élection et félicite les administrateurs élus. Elle enchaîne ensuite avec l'explication concernant le déroulement du vote en différé ainsi que l'annonce des résultats.

La présidente reprend la parole en confirmant que la période de votation sera ouverte pour les quatre (4) prochains jours, soit jusqu'au 19 avril 23 h 59.

Elle informe également que, bien que le conseil d'administration considère la proposition de partage des excédents comme la plus avantageuse, un vote négatif entraînerait l'ajournement de l'assemblée. Celle-ci serait alors reprise ultérieurement avec une nouvelle proposition et une nouvelle période de votation. Un vote favorable à la proposition est donc nécessaire pour clore l'assemblée.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

La présentatrice termine en invitant les membres à remplir le court sondage de satisfaction et cède la parole à la présidente.

Celle-ci remercie, en son nom et au nom de ses collègues du CA, les membres pour leur présence à l'assemblée. Elle exprime sa gratitude envers la présentatrice pour le bon déroulement de la soirée et conclut en soulignant l'engagement quotidien du personnel de la Caisse à toujours mieux servir les membres.

Pour clôturer la soirée, la présentatrice invite les membres présents à répondre à une question mathématique afin de courir la chance de remporter l'une des trois paires de billets pour un spectacle présenté à la SPEC. Les gagnants seront tirés au sort, et leurs noms seront annoncés sur la page Facebook de la Caisse au cours des prochaines semaines.

Quatre (4) jours plus tard – après la fermeture de la période votation

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

- | | |
|-------------------------------------|-----|
| • Nombre d'écoutes en direct : | 61 |
| • Nombre d'écoutes en rediffusion : | 147 |
| • Total d'écoutes : | 208 |
| • Nombre de membres ayant voté : | 960 |

8. PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

94,58 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et rendus disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 21 avril 2025, à 14 h.